

tenue par Madame CERF, magistrate-désignée
En présence de Monsieur PHULPIN, Rapporteur public
Madame DJAKOURE, Greffière

08 heures 30

01) DOSSIER N° 2400841

RAPPORTEURE: Madame Mathilde CERF

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation de la décision de refus du 25 octobre de la DRFIP d'annuler la saisie ATD du 12 juillet 2024 et d'accorder un dégrèvement pour la taxe foncière de 2020 et 2022

Nom des parties

Demandeur SARL A.V. CURAM

Représentants des parties

CAP CONCILIUUM (Cour)

Défendeur DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MARTINIQUE

Le directeur

02) DOSSIER N° 2500387

RAPPORTEURE: Madame Mathilde CERF

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation de la décision du ministère de l'intérieur (48SI) en date du 10 avril 2025 invalidant son permis de conduire pour solde de point nul

Nom des parties

Demandeur Monsieur L

Représentants des parties

ANSLAW AVOCATS (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Le Ministre

03) DOSSIER N° 2500050

RAPPORTEURE: Madame Mathilde CERF

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation de la décision de refus implicite de la commune du Diamant de communiquer la copie des statuts et des procès-verbaux de constitution de bureau et des différentes commissions du syndicat « Région Force Ouvrière de la Martinique » pour la période allant de l'année 2017 à 2024

Nom des parties

Demandeur Madame H

Représentants des parties

NOMENYO (Cour)

Défendeur COMMUNE DU DIAMANT

Le Maire

08 heures 30

04) DOSSIER N° 2500262

RAPPORTEUR: Madame Mathilde CERF

Titre de l'affaire Requête tendant à enjoindre le maire de la Commune de Fort-de-France de lui communiquer ou au Tribunal de céans les délibérations du conseil municipal de Fort-de-France autorisant la cession de la parcelle AO 871, et en particulier la délibération du 29 juin 2004.

Nom des parties

Demandeur Monsieur L

Représentants des parties

TAGNE FRANCIS (Cour)

Défendeur COMMUNE DE FORT DE FRANCE

Le Maire

05) DOSSIER N° 2500072

RAPPORTEUR: Madame Mathilde CERF

Titre de l'affaire Requête visant à annuler la décision de rejet explicite du directeur général du CH Maurice Despinoy à la communication de l'avis de la commission départementale de soins psychiatrique de Maurice Despinoy en date du 29/05/24.

Nom des parties

Demandeur Monsieur N

Représentants des parties

Monsieur N

Défendeur CENTRE HOSPITALIER MAURICE DESPINOV (EX COLSON)

Le Directeur

Arrêté le 02/12/2025

Le président du tribunal

tenue par Monsieur LANCELOT, magistrat-désigné

En présence de Monsieur PHULPIN, Rapporteur public

Madame DJAKOURE, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2500187

RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric LANCELOT

Titre de l'affaire Recours indemnitaire en réparation de préjudices subis

Nom des parties

Demandeur Monsieur M

Représentants des parties

Maître CONSTANT Raphaël

Défendeur CENTRE HOSPITALIER DU MARIN

Arrêté le 02/12/2025

Le président du tribunal

tenue par Monsieur NAUD, magistrat-désigné
En présence de Monsieur PHULPIN, Rapporteur public
Madame DJAKOURE, Greffière

09 heures 15

01)	DOSSIER N° 2500034	RAPPORTEUR: Monsieur Guillaume NAUD
------------	---------------------------	--

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation de la décision du 18 novembre 2024 de la DGFIP refusant d'annuler la taxe foncière au titre des années 2023 et 2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P	TERMON SÉVERINE (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MARTINIQUE	Le directeur

02)	DOSSIER N° 2400575	RAPPORTEUR: Monsieur Guillaume NAUD
------------	---------------------------	--

Titre de l'affaire Requête visant à annuler l'arrêté pris par le préfet de la Seine-Maritime le 08/04/24 à l'encontre d'un automobiliste, portant restriction de conduite aux seuls véhicules équipées d'un éthylotest pour une durée de trois mois.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	Monsieur C
Défendeur	PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME	

Arrêté le 02/12/2025

Le président du tribunal

ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 05/12/2025

tenue par Monsieur LASO, Président(e) du Tribunal

En présence de Madame DJAKOURÉ, Greffière

Arrêté le 02/12/2025

Le président du tribunal